



Esque je suis obliger de faire une lettre de démission?

Par **Anabela**, le **18/12/2012** à **16:10**

Bonjour, ça va faire un an en février que je travaille dans une entreprise de ménage, le responsable des équipes n'a jamais été très sympa avec moi, et à toute mes demandes il répond toujours avec "non" je travaille à Versailles, et je vais déménager au 93, je lui est demander de me faire un transfert pour un autre magasin et il se a refuser, même en sachent qu'il y'a de la place pour moi, depuis que j'ai annoncé le déménagement il a déjà trouve quelqu'un pour me remplacer, et depuis qu'il arrê pas de me exiger que je donne ma lettre de démission, sauf que je suis en CDI et je veut pas démissionne je voulais être transféré, esque je suis obliger de faire moi la lettre de démission en sachent que sait contre ma volontiers? Merci cordialement.

Par **janus2fr**, le **18/12/2012** à **17:01**

Bonjour,
Si vous souhaitez quitter cet emploi, il va bien falloir démissionner.
Mais si vous voulez continuer à travailler comme avant, personne ne peut exiger votre démission.

Par **P.M.**, le **19/12/2012** à **14:02**

Bonjour,
Il faudrait connaître la cause du déménagement s'il y en a une de précise...